



Rupture de contrat abusif par MMA

Par **fatimafa**, le 17/09/2015 à 17:46

je suis assuré chez MMA depuis trois ans .je n'ai jamais provoqué d'accident .j'ai eu un **accident non responsable.**

je reçois un courrier de chez MMA qui m'exclue .et ils me donnent le papier pour changer d'assurance en stipulant 0 accident.

je ne comprend pas est se qu'il sont dans leurs bon droit? quelles incidence ça a sur moi ?

merci d'avance

Par **chaber**, le 17/09/2015 à 18:13

bonjour

L'assureur peut résilier sans motif votre contrat pour la date anniversaire

Si la résiliation est liée directement au sinistre lisez le lien

https://www.maaf.fr/assurances/fr/p_117314/resiliation-apres-sinistre